



Intec
Software Engineering

+32 80 280 080 info@intecsoft.com



GUIDE D'UTILISATION

Table de matière

1. Avant-propos.....	2
2. Exigences	2
3. Qui est concerné?.....	2
4. Conversion des nouveaux taux de TVA	2
5. Modification en détail	4
6. Exemples.....	7
7. Paramètres des autres logiciels Win-in	8



Intec
Software Engineering

+32 80 280 080 info@intecsoft.com



GUIDE D'UTILISATION

1. Avant-propos

Le gouvernement luxembourgeois a prévu de relever le taux normal de TVA de 15% à 17% et les taux réduits de 6% et de 12% à respectivement 8% et 14%. Le taux d'imposition de 3% reste inchangé. Les nouveaux taux de TVA entreront en vigueur à partir du 1er Janvier 2015.

Bien que l'adaptation de loi n'ait pas encore été décidée, nous vous recommandons de prendre les précautions nécessaires afin d'éviter des corrections ultérieures et des paiements rétroactifs.

Pour toutes les sociétés luxembourgeoises ou sociétés belges avec numéro de TVA luxembourgeois, cela signifie que les programmes de comptabilité doivent être mis à jour. Book-in sera disponible d'ici la fin de cette année dans une version adaptée. Nous tiendrons bien entendu nos clients informés.

2. Exigences

- Logiciels Intec:
 - o Book-in: à partir de la version 2.1501
 - o Trade-in: à partir de la version 2.1501
 - o Time-in: à partir de la version 2.1500

3. Qui est concerné?

Concerné par cette adaptation de loi sont:

- Les sociétés luxembourgeoises
- Les sociétés belges avec numéro de TVA luxembourgeois qui font la déclaration TVA via Book-in

4. Conversion des nouveaux taux de TVA

- La conversion se fera en 3 étapes :
 - o Etape 1 (doit être clôturée jusque 12/2014):
 - La création des nouveaux taux de TVA se fait dans Divers – **Modification de la TVA lux. pour 2015**. Plusieurs sociétés peuvent être adaptées en même temps. Les modifications faites par ce module pour les sociétés sélectionnées sont affichées après avoir cliqué sur « Démarrer ». Si « simulation » est cochée, les modifications sont proposées mais ne seront pas appliquées.

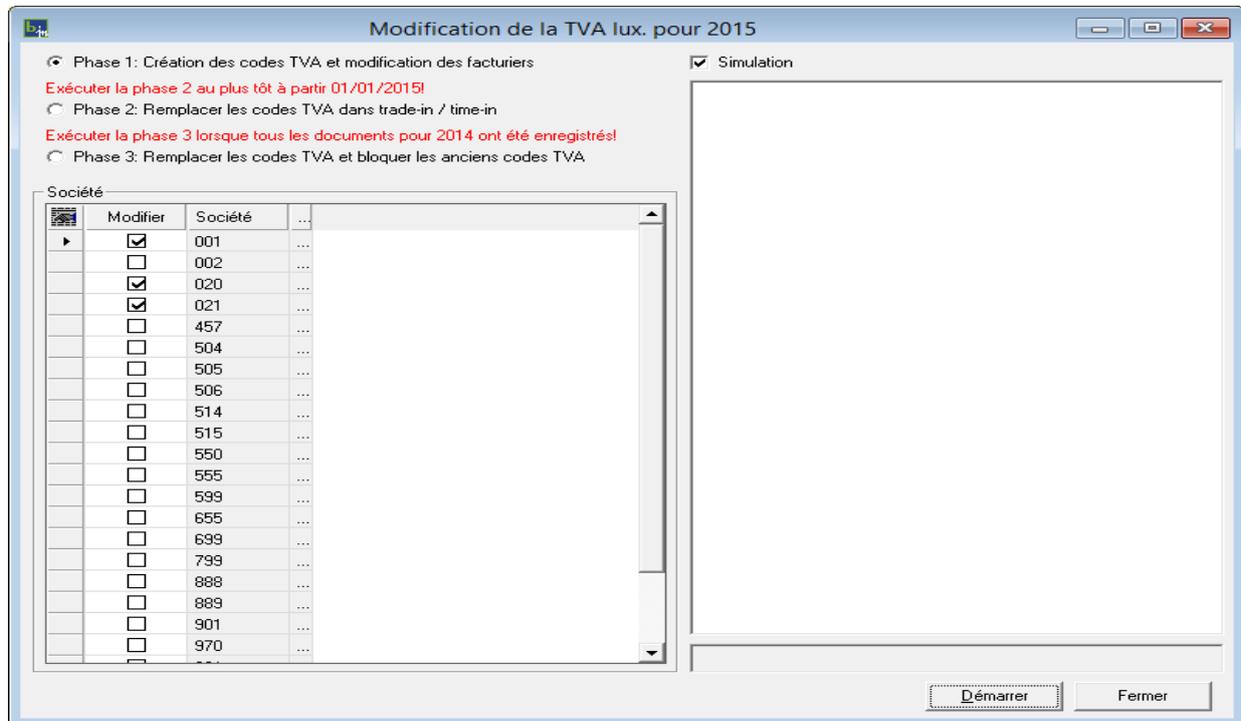


Intec
Software Engineering

+32 80 280 080 info@intecsoft.com



GUIDE D'UTILISATION



- Les nouveaux taux TVA sont créés
- Les nouveaux taux TVA sont encodés comme taux TVA « remplacé par » dans l'ancien taux TVA avec une période 01/2015 pour « remplacé à partir de »
- Les nouvelles lignes pour les bases sont créées automatiquement dans les journaux avec les nouveaux taux TVA

Cela veut dire que les taux TVA restent inchangés dans les signalétiques clients / fournisseurs / comptes pour les saisies de 2014

- Etape 2 : Remplacement des taux TVA dans Trade-in et Time-in
 - Modification des signalétiques dans Trade-in et Time-in
L'ancien taux TVA est remplacé par le nouveau taux TVA
Cette modification se fait au plus tôt le 01/01/2015 pour que les documents créés avant cette date soient encodés avec les anciens taux TVA.
- Etape 3 : Remplacement des codes TVA dans Book-in et blocage des anciens taux TVA
 - Modification de tous les signalétiques dans Book-in.
L'ancien taux TVA est remplacé par le nouveau taux TVA
Cette modification se fait quand toutes les saisies de 2014 sont terminées.
 - « Bloqué » sera coché pour les anciens taux TVA pour que les nouveaux taux soient proposés lors d'une saisie.



Intec
Software Engineering

+32 80 280 080 info@intecsoft.com



GUIDE D'UTILISATION

5. Modification en détail

Le but est de mettre à jour toutes les sociétés avant fin 2014 pour configurer les paramètres nécessaires avant 2015.

→ Les nouveaux taux TVA sont créés (les anciens codes restent inchangés)

- Codes TVA 17%:
 - C17: TVA 17% Luxembourg
 - F17: TVA 17% Import IN-CE
 - Q17: TVA 17% Import OUT-CE
 - W17: TVA 17% prestations IN-CE Art. 26.
 - X17: TVA 17% Import prestations OUT-CE
- Codes TVA 14%:
 - K14: TVA 14% Luxembourg
 - N14: TVA 14% Import IN-CE
 - R14: TVA 14% Import OUT-CE
 - V14: TVA 14% prestations IN-CE Art. 26
 - X14: TVA 14% Import prestations OUT-CE
- Codes TVA 8%:
 - B8: TVA 8% Luxembourg
 - E8: TVA 8% Import IN-CE
 - P8: TVA 8% Import OUT-CE
 - W8: TVA 8% prestations IN-CE Art. 26
 - X8: TVA 8% Import prestations OUT-CE



Intec
Software Engineering

+32 80 280 080 info@intecsoft.com



GUIDE D'UTILISATION

→ 3 nouveaux champs ont été rajoutés dans le signalétique des codes TVA:

Libellé	
Deutsch	TVA 15% Luxembourg
Français	TVA 15% Luxembourg
Nederlands	
English	

Général

Code: C

Taux de base T1: 15,00 %

Taux de base T2: 0,00 %

Impression sur document: 15 %

Compte TVA débit: 4216110 TVA EN AMONT

Compte TVA crédit: 4614110 TVA EN AVAL

Type: Intérieur pays

Répartition par case TVA belge

Remplacé par: C17 TVA 17% Luxembourg

Remplacé à partir de: 01.2015

Bloqué

OK Annuler Appliquer

- Code TVA „Remplacé par“: Ce code remplace l’ancien taux TVA. L’ancien taux TVA est automatiquement remplacé par le nouveau code si la période (Book-in) >= 01/2015.
- Période „Remplacé à partir de“: la période à partir de laquelle l’ancien code sera remplacé par le nouveau code TVA.
- Bloqué (Oui / Non): Si pas actif, ce code TVA peut être utilisé lors d’une saisie. Si actif, aucune saisie ne peut être encodée avec ce taux TVA. Cela garantit qu’aucune saisie de 2015 sera encodée avec le taux TVA « C » mais bien avec le taux « C17 ».

→ Modification des facturiers dans Book-in

- Factures de vente / Note de crédit de vente
 - Nouvelle ligne Base 17%, Formule BF & LF
 - Nouvelle ligne Base 14%, Formule BF & LF
 - Nouvelle ligne Base, Formule BF & LF
 - Formule BF de la ligne Total TVA doit être adaptée
 - Formule Chiffre d’affaires, les nouvelles lignes doivent être respectées
- Factures d’achats / Note de crédit d’achat
 - Sur la ligne comprenant C, ajouter C17
 - Sur la ligne comprenant F, ajouter F17
 - Sur la ligne comprenant Q, ajouter Q17
 - Sur la ligne comprenant W, ajouter W17
 - Sur la ligne comprenant X15, ajouter X17



Intec
Software Engineering

+32 80 280 080 info@intecsoft.com



GUIDE D'UTILISATION

- Sur la ligne comprenant K, ajouter K14
- Sur la ligne comprenant N, ajouter N14
- Sur la ligne comprenant R, ajouter R14
- Sur la ligne comprenant V, ajouter V14
- Sur la ligne comprenant X12, ajouter X14
- Sur la ligne comprenant B, ajouter B8
- Sur la ligne comprenant E, ajouter E8
- Sur la ligne comprenant P, ajouter P8
- Sur la ligne comprenant W6, ajouter W8
- Sur la ligne comprenant X6, ajouter X8



Intec
Software Engineering

+32 80 280 080 info@intecsoft.com



GUIDE D'UTILISATION

6. Exemples

- ➔ Lors de la saisie des mouvements à partir de 01/2015 le nouveau taux TVA est appliqué.
 - Exemple : Pour un compte ayant le code TVA « C », le nouveau code « C17 » sera automatiquement proposé à partir de 01/2015.

Compte	D/C	Code TVA	Montant L.	EUR	Tva EUR	Tva Book-in	Commentaire	Que...
401100 CLIENTS	Debit		117,00	117,00	0,00	0,00	Inteclux Software E...	(
4614110 TVA EN AVAL	Credit		17,00	17,00	0,00	0,00		(
705100 VENTES DE MARCHANDISES	Credit	C17 TVA 17% Luxembourg	117,00	100,00	17,00	17,00		(

- ➔ Lors de la saisie manuelle du code TVA, le code TVA « C17 » sera proposé automatiquement quand on encode le code « C » (Book-in contrôle si le code « C » n'est pas bloqué).
 - Exemple: Si vous encodez une opération financière et vous saisissez le code TVA „C“, le nouveau code « C17 » sera proposé quand vous quittez le champs TVA. En cliquant sur « Oui », le code TVA « C17 » est appliqué, sinon le code « C » reste.

Compte	D/C	Code TVA	Montant L.	EUR	Tva EUR	Tva Book-in	Commentaire	Que...
401100 CLIENTS	Debit		117,00	117,00	0,00	0,00	Inteclux Software E...	(
4614110 TVA EN AVAL	Credit		17,00	17,00	0,00	0,00		(
705100 VENTES DE MARCHANDISES	Credit	C TVA 15% Luxembourg	117,00	101,74	15,26	15,26		(

- ➔ Lorsque le taux TVA n'est pas bloqué, il peut être appliqué. Ce principe fonctionne en général jusque fin 2015. A ce moment, toutes les saisies de 2014 doivent être terminées.



Intec
Software Engineering

+32 80 280 080 info@intecsoft.com



GUIDE D'UTILISATION

7. Paramètres des autres logiciels Win-in

Certains points dans les autres logiciels Intec doivent être respectés pour la modification des taux TVA.

→ Trade-in

- Les documents facturables doivent être facturés en 2014 pour être clôturés au 31/12/2014
- Une commande du 25/12/2014 qui sera livrée en 2015, devrait être facturée avec le nouveau taux TVA 17%.

Dans un nouveau menu dans Trade-in (**Divers -> Ajustement documents -> adapter TVA**) il se présente la possibilité pour faire un calcul des prix de la TVA dans tous les documents **ouverts**. En conséquence, les nouveau taux seront appliqués et les prix sont mis à jour. Il reste à noter que des adaptations manuelles par l'utilisateur dans les documents vont être remplacées par les codes TVA standards.

Les documents peuvent être limités par les sélections suivantes:

- Type de document
- N° document de / à
- Date du document de / à
- Date de la facture de / à
- Statut du document (« Ouvert », ne peut pas être changé)

Options

- Date de référence : Le code „Code TVA remplacé par“ est basé sur cette date (voir exemples).
- Appliquer date référence comme date de document (oui / non) – Par défaut = non

Les scénarios suivants sont possibles:

- Cas 1: Les commandes ouvertes de 2014 avec le code TVA „C“, qui seront facturées en 2015 et pour lesquelles existe une note d'envoi avec date >= 01/01/2015 garderont le code TVA « C ».
 - La date de référence peut rester vide, le calcul de prix prend en considération la date du document et remplace automatiquement le code TVA « C » par le nouveau code « C17 ».
- Cas 2: Pour les commandes ouvertes de 2014 avec le code TVA „C“, qui seront facturées en 2015 et pour lesquelles existe aucune note d'envoi, mais qui seront livrées/facturées en 2015
 - La date de référence peut être utilisée pour définir le taux TVA pour ces documents. La date de référence est prioritaire si celle-ci a été encodée. Si l'utilisateur met comme date de référence le 01/01/2015 et lance le calcul



Intec
Software Engineering

+32 80 280 080 info@intecsoft.com



GUIDE D'UTILISATION

des prix, alors le nouveau taux „C17“ est appliqué. Par l'option „Appliquer date de référence comme date de document“ vous décidez si la date doit être appliquée comme date de document.

- Cas 3: Commande périodiques: idem cas 2
 - Les nouveaux taux TVA sont appliqués automatiquement pour les documents établis à partir du 01/01/2015.
 - Lors de l'encodage d'un article sur un document avec une date < 01/01/2015, l'ancien code TVA sera pris. Pour empêcher cela, il suffit de changer le code TVA dans les articles sur « C17 » à partir du 01/01/2015. Pour faire ceci, il existe un nouveau module dans Book-in dans « Divers – Modification de la TVA lux pour 2015 »
 - Dans le signalétique de l'article, le prix TVA inclus du code TVA encodé dans l'article est toujours affiché.
 - Prix hors TVA : 100€ avec code TVA ,C' = 115€
 - Prix hors TVA : 100€ avec code TVA ,C17' = 117€
 - Pour encoder tous les articles avec le nouveau taux TVA « C17 » à partir du 01/01/2015 il existe un nouveau module dans Book-in dans « Divers – Modification de la TVA lux. pour 2015 »
- Pos-in Touch
- Conversion de la caisse du 31/12/2014 au 01/01/2015 : A partir de minuit le nouveau code TVA s'applique automatiquement. La caisse reste fonctionnelle et ne doit pas être redémarrée.